

Financement de la formation des salarié(e)s - Filière Numérique

Vous avez des besoins en formation pour vos salarié(e)s, et votre entreprise :

- ✓ est rattachée à l'OPCO Atlas
- ✓ est à jour de ses cotisations
- ✓ a réalisé ses élections professionnelles et est en conformité sur les accords sociaux

Votre besoin en formation fait partie des thématiques de **CampusAtlas**

CAMPUS ATLAS

Formations élaborées pour répondre aux besoins des entreprises de la branche

- ✓ Financées 100% des coûts pédagogiques

Exemples de thématiques proposées par CampusAtlas : Méthodes Agiles, Open Source, Big Data, Cybersécurité, accessibilité numérique, RGPD...

[Lien vers la plateforme CampusAtlas](#)

Votre besoin en formation ne fait pas partie des thématiques de **CampusAtlas**

Suis-je rattaché à Atlas ?

Renseignez votre **code IDCC** (Identifiant De Convention Collective) ou votre **code NAF** sur le site <https://www.opco-atlas.fr/> pour le découvrir.

Votre opérateur de compétences est votre principal interlocuteur dans vos projets de recrutement, d'alternance ou de formation. Pour anticiper et organiser vos besoins, les équipes Atlas sont à votre service pour vous apporter une réponse sur mesure !

Vous avez déjà consommé vos quotas «**actions collectives**»

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Actions de formation et de développement des compétences

- ✓ Concerne les salarié(e)s en CDI, CDD
- ✓ Prise en charge de tout ou partie des coûts pédagogiques
- ✓ Finance la formation externe ou interne, bilan de compétences et VAE

[Lien vers les critères de financement du plan de développement des compétences](#)

Votre entreprise est basée en Nouvelle-Aquitaine

Dispositif complémentaire en Nouvelle-Aquitaine

ARFSN ACTION RÉGIONALE POUR LA FORMATION DES SALARIÉ(E)S DU NUMÉRIQUE (voir détails au verso)

2 modalités possibles

- ⇒ Formation en externe via un organisme de formation certifié Qualiopi
- ⇒ Formation en interne, en situation de travail (AFEST)

Vos points de contact

OPCO Atlas : vos conseillers formation en Nouvelle-Aquitaine

Sylvie Cagnone : scagnone@opco-atlas.fr pour les départements 17, 79, 86

Sophie Jacquet : sjacquet@opco-atlas.fr pour les départements 40, 64

Jonathan Labecot : jlabecot@opco-atlas.fr pour les départements 47, 33

Aurélie Nurit : anurit@opco-atlas.fr pour le département 33

Stéphanie Restoin : srestoin@opco-atlas.fr pour les départements 16, 19, 23, 24, 87

Clusters Numériques : vos contacts en Nouvelle-Aquitaine

Marie Chantal Duguine : formation@pays-basque-digital.fr pour le département 64

Thierry Rouby : rouby.thierry@syrpin.org pour les départements 24, 33, 40, 47

Raphaël Nieto : raphael.nieto@aliptic.net pour les départements 16, 17, 19, 23, 79, 86, 87

[En savoir plus](#)

AIDE A L'ALTERNANCE

Aide unique au recrutement de 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salarié(e)s.

[En savoir plus](#)

Dispositif complémentaire en Nouvelle-Aquitaine

ARFSN

ACTION RÉGIONALE POUR LA FORMATION DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE
Périmètre des entreprises éligibles, codes NAF : 58.21Z, 58.29A, 58.29B,
58.29C, 62.01Z, 62.02A, 62.02B, 62.03Z, 62.09Z, 63.11Z, 63.12Z.

2 modalités possibles



Vous n'avez pas les compétences pour former en interne

Formation externe - En organisme de formation*

Objectif : Maintenir l'activité des entreprises du numérique et les compétences de leurs salarié(e)s sur le territoire en dépit des fluctuations d'activité en permettant aux entreprises de se repositionner sur les marchés émergents et aux salarié(e)s de se former sur les thèmes et technologies d'avenir afin de renforcer leur employabilité.

Public-cible / bénéficiaires

- ✓ Salarié(e)s d'entreprises numériques rattachées à Atlas.

Financeurs

Dispositif co-financé par la DREETS Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'OPCO Atlas.

Taux d'intervention et plafonds financiers

- ✓ 70% pour les entreprises de moins de 50 salarié(e)s
- ✓ 60% pour les entreprises de moins de 250 salarié(e)s
- ✓ Le taux d'intervention est basé sur le coût total moyen du cursus supporté par l'entreprise
- ✓ Plafonnement à 50€ HT par heure et par salarié(e) (hors thématique Numérique Responsable)
- ✓ Plafond par entreprise : 35k€ d'accompagnement

Critères d'accessibilités

- ✓ Les entreprises de 10 salarié(e)s et moins pourront bénéficier de jusqu'à 5 stagiaires
- ✓ Les entreprises de 11 à 49 salarié(e)s pourront bénéficier jusqu'à 50% de l'effectif de stagiaires
- ✓ Les entreprises de 50 à 250 salarié(e)s pourront bénéficier jusqu'à 33% de l'effectif stagiaires

Durée prévisionnelle maximum

- ✓ 35 heures

Vous avez les compétences pour former en interne

Formation interne - En situation de travail (AFEST**)

Objectif : Soutenir la transmission de compétences internes des entreprises du numérique par des parcours de formation en situation de travail. Un appui méthodologique et financier permet aux entreprises d'accompagner la montée en compétences de leurs salarié(e)s en interne.

Public-cible / bénéficiaires

- ✓ Salarié(e)s d'entreprises numériques rattachées à Atlas.

Financeurs

Dispositif co-financé par la DREETS Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'OPCO Atlas.

Taux d'intervention et plafonds financiers

- ✓ 70% pour les entreprises de moins de 50 salarié(e)s
- ✓ 60% pour les entreprises de moins de 250 salarié(e)s
- ✓ Le taux d'intervention est basé sur le coût total moyen du cursus supporté par l'entreprise
- ✓ Plafonnement à 50€ par heure
- ✓ Plafond par entreprise : 35k€ d'accompagnement

Cas de mise de œuvre

- ✓ Accompagnement à la prise de poste ;
- ✓ Parcours d'intégration (nouvelles recrues ou salarié(e)s < 12 mois)
- ✓ Transmission de compétences interne ;
- ✓ Mobilité interne de salarié(e)
- ✓ Anticipation de départ en retraite

Durée prévisionnelle maximum

- ✓ 400 heures (soit 3 mois environ)